

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTÉ :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au Directeur de l'Intérieur, au titre du budget du service Local, exercice 1896, chapitre 9 : *Marquises*, article 1^{er} : *Administration générale*, un crédit supplémentaire de la somme de *quatre mille sept cent vingt-huit francs*, pour servir aux fins ci-dessus énoncées.

Art. 2. Il sera pourvu à la réalisation de ce crédit au moyen des ressources du budget de l'exercice 1896.

Art. 3. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Papeete, le 22 mai 1896.

Signé : G. GALLET.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'Intérieur p. i.,

Signé : A. WALWEIN.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 1^{er} mai 1896 —

N^o 179. — Le sieur Platré, Louis-Claude, jardinier de l'Hôtel de Mamao, est licencié de son emploi pour compter de ce jour.

— En date du 6 mai 1896 —

N^o 180. — M. Pillard, garde de 2^e classe d'artillerie, prendra passage sur le *Tropic Bird* à destination de San Francisco, d'où il sera dirigé sur France par les soins du consul.

N^o 181. — Le nommé Anthony, soldat de 2^e classe d'infanterie de marine, dont la libération doit avoir lieu le 6 août 1896, prendra passage sur le *Tropic Bird* à destination de San Francisco, d'où il sera dirigé sur France par les soins du consul.

— En date du 8 mai 1896 —

N^o 182. — M. Teupooaha a Mahana, dit Sue (Léon), est nommé interprète de 4^e classe pour les langues française et tahitienne et placé hors cadre pour continuer ses services d'écrivain au secrétariat du Gouvernement.